

Les procurations et les mandats de protection

par Me Laurence Guénette, avocate

Qu'est-ce que les « Centres de justice de proximité » (CJP) ?

Organismes à but non lucratif financés par le Fonds Accès Justice offrant un service gratuit d'informations juridiques, d'assistance et de référence aux citoyens

▶ Pour joindre le Centre de justice de proximité de votre région : https://www.justicedeproximite.qc.ca/





Note importante

▶ Présentation à jour en date du 10 mai 2021, il est possible que des changements législatifs se produisent

► La présentation contient de l'information juridique générale et ne constitue aucunement un avis juridique. Consulter un professionnel du droit en cas de besoin

Plan de la présentation

- Les procurations vs. les mandats de protection;

- La procuration;

- L'inaptitude;

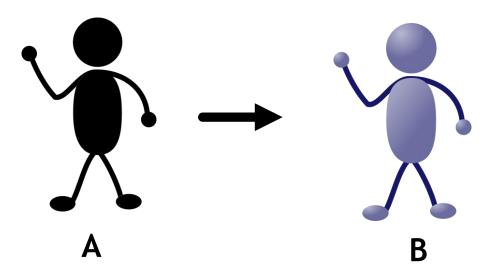
- Le mandat de protection;

Procuration vs mandat de protection

- Acte juridique;



- Choix d'un représentant légal (pouvoirs).



Procuration vs mandat de protection (suite)

Différences:

- Moment d'application;



- Formalités juridiques.

La procuration

-Donnée alors que vous êtes toujours apte;



-Cesse d'être valide à l'inaptitude (exception);



- Ne vise que l'administration des biens



La procuration (suite)

- Aucune formalité (mieux si par écrit, dans certains cas il y a des formulaires);

- Générale ou spéciale

ATTENTION! Pour une procuration générale, tous les pouvoirs donnés doivent être mentionnés;

- Durée déterminée ou indéterminée

Exemples de procuration

Je soussigné, Pierre Leclerc, demeurant actuellement au 321, rue Cartier, à Montréal, désigne par le présent document Jean-Louis Dumas, demeurant actuellement au 482, avenue d'Iberville, à Montréal, comme mon mandataire.

Je confie à mon mandataire le pouvoir d'administrer mes biens meubles et immeubles selon les règles de la simple administration.

Signé à Montréal, le <u>DATE</u>.

SIGNATURE

Acceptation (facultatif)

Je soussigné, Jean-Louis Dumas, accepte d'exécuter la procuration que m'a confiée Pierre Leclerc par le présent document.

Signé à Montréal, le <u>DATE</u>.
SIGNATURE

L'inaptitude

L'inaptitude se définit par <u>l'incapacité d'une personne à</u> prendre soin d'elle-même ou de ses biens.

Exemples d'événements pouvant mener à l'inaptitude :

- une déficience intellectuelle;
- un grave accident;
- des chocs violents et répétés à la tête;
- un accident cérébro-vasculaire;
- une maladie dégénérative

(ex. : Alzheimer, toute autre démence).



Mandat de protection ou ouverture d'un régime de protection

- Quoi faire si on constate l'inaptitude ?

Évaluation médicale et évaluation psychosociale

- Mandat de protection ou non ?

Documents personnels et/ou inscription au Registre des mandats de la CNQ ou du Barreau du Québec

Mandat ou ouverture de régime (suite)

-L'inaptitude est déclarée par la Cour supérieure du Québec.



-Si on a trouvé un mandat de protection, il faudra qu'il soit homologué par la Cour pour être en vigueur, sinon, on devra procéder à l'ouverture d'un régime de protection

- Démarches devant notaire ou tribunal

Le mandat de protection

- Acte juridique écrit;



- Doit être fait lorsque la personne peut donner un consentement libre et éclairé;

Avantages



- Notarié



- Devant 2 témoins



Le mandat de protection contient des clauses nécessaires à la protection de votre personne et à la gestion de vos biens suite à votre inaptitude.

C'est à vous de déterminer les pouvoirs de votre mandataire.

Le contenu du mandat doit être complet et précis, sinon...

Le ou les mandataires doivent être des gens de confiance.

« Le mandataire est tenu d'accomplir le mandat qu'il a accepté et il doit, dans l'exécution de son mandat, agir avec prudence et diligence.

Il doit également agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt du mandant et éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et celui de son mandant. »

(Art. 2138 du Code civil du Québec)



Voici le modèle de formulaire du Curateur public « Mon mandat de protection ».

Sur leur site web, vous pourrez trouver la « brochure complète » pour téléchargement qui comprend non seulement le formulaire, mais aussi un guide explicatif qui vous aidera à mieux comprendre le contenu du mandat.

Le présent mandat annule tout mandat de protection ou en cas d'inaptitude fait antérieurement.

FORMULAIRE

1 MANDAT	TAIRE UNIC	QUE	
Par ce mandat, je sous	signé,	, né le	
		NOM DU MANDANT	JOUR / MOIS / ANNÉE
désigne la personne si l'administration de mes		ir à titre de mandataire chargé de la prote	ection de ma personne et de
NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE
	IVAISSANCE		CELLE PERSONNE
		OU	
MANDAT	TAIRES MU	LTIPLES	
Par ce mandat, je sous	signé,	, né le	JOUR / MOIS / ANNÉE
désigne la ou les pe de ma personne :	ersonnes suiva	ntes pour agir à titre de mandataires	chargés de la protection
мом	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE

Je désigne également la ou les personnes suivantes pour agir à titre de mandataires chargés de l'administration de mes biens :

NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE

Cochez si désiré

- Si deux mandataires différents sont nommés (un pour la protection de ma personne et un pour l'administration de mes biens), je veux, en cas de démission, de décès ou d'incapacité légale d'agir de l'un d'eux, que le mandataire restant agisse comme s'il avait été désigné seul.
- Si j'ai nommé plus d'un mandataire pour la protection de ma personne ou plus d'un mandataire pour l'administration de mes biens, je veux, en cas de démission, de décès ou d'incapacité légale d'agir de l'un d'eux, que le mandataire restant agisse seul.

INITIALES DU MANDANT ET DES TÉMOINS

PROTECTION

1/8

Protection de la personne : gère les décisions relatives à votre bien-être général. S'assure que vos conditions de vie sont adéquates (soins de santé, nourriture, logement, sécurité, loisirs, habillement, etc.)

Protection de vos biens : gère vos biens tels que les comptes de banque, placements, immeubles, revenus, il est chargé déclarations d'impôt, etc. pouvoirs sont ceux que vous lui avez conféré dans le mandat.

MANDATAIRE SUBSTITUT

Si vous avez désigné un mandataire unique.

Si mon mandataire est incapable d'agir, peu importe la raison, je désigne la ou les personnes suivantes pour agir à titre de mandataires substituts :

ORDRE DE NOMINATION	NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE
1				
2				





MANDATAIRE SUBSTITUT

Si vous avez désigné des mandataires multiples.

Si mon mandataire chargé de la protection de ma personne est incapable d'agir, peu importe la raison, je désigne la ou les personnes suivantes pour agir à titre de mandataires substituts :

ORDRE DE NOMINATION	NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE
1				
2				

Si mon mandataire chargé de l'administration de mes biens est incapable d'agir, peu importe la raison, je désigne la ou les personnes suivantes pour agir à titre de mandataires substituts :

ORDRE DE NOMINATION	NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	LIEN AVEC CETTE PERSONNE
1				
2				

Recommandé de nommer un/ des substituts au cas où.

Si votre mandataire ne peut agir et que vous n'avez pas nommé de substitut, votre mandat ne pourra pas s'appliquer et le tribunal devra nommer quelqu'un dans un régime de protection...

PROTECTION DE MA PERSONNE

3	HÉBERGEMENT

Je souhaite, si possible, demeurer à domicile. Cependant, si mon état exigeait que je sois hébergé dans un milieu de vie plus sécuritaire et mieux adapté à mes besoins, mon mandataire à la personne en déciderait selon les circonstances, tout en tenant compte des souhaits que j'énonce ici :

VOLONTÉS DE FIN DE VIE

Autres volontés particulières :

Dans toute décision relative aux soins requis en fin de vie, mon mandataire doit considérer :

- Que je me déclare contre tout acharnement thérapeutique. Je souhaite mourir dignement, avec les soins de soutien et de confort requis et une médication propre à soulager mes souffrances, même si cette médication a pour effet de hâter le moment de ma mort.

Possibilité de faire part de vos préférences sur les milieux de vie. Vos mandataires prendront considération vos volontés moment de prendre une décision dans votre meilleur intérêt.

Les directives médicales anticipées ont priorité sur le mandat de protection en cas de conflit sur vos volontés exprimées.

ADMINISTRATION DE MES BIENS

DATE DE NAISSANCE

5 POUVOIRS D'ADMINISTRAT	ION
Pour ce qui est de l'administration de mes biens, mes biens meubles et immeubles selon les règles	je confie à mon mandataire le pouvoir d'administre de (cochez une des deux options suivantes) :
Simple administration (percevoir les revenu entretenir les biens meubles et immeubles	is, assurer la gestion courante des biens, conserver e , etc.)
	s, assurer la gestion courante des biens, conserver e s, faire fructifier les biens, vendre et hypothéquer de
Précision : Je souhaite que les biens mo sauf en cas de nécessité :	obiliers ou immobiliers sulvants ne solent pas vendus
6 INVENTAIRE ET REDDITION	
	mes biens, meubles et immeubles, au moment de so e en présence de deux témoins ou devant notaire :
Oul Non	
Mon mandataire fera une reddition de compte :	
Oul Non	
À quelle fréquence :	
Une fols l'an Autre fréquence :	
À la ou aux personnes sulvantes :	
NOM	NOM

Simple administration : pouvoirs qui se limitent à la bonne gestion, à la protection et aux actes nécessaire à la conservation des biens.

Pleine administration: pouvoir de gérer, de protéger et de conserver des biens, de faire fructifier et d'accroitre le patrimoine et de vendre et d'hypothéquer des biens meubles et immeubles.

Reddition de compte : bilan à une/plusieurs personne(s) désigné(es) concernant l'administration et la gestion effectuée des biens. Ex. explication des dépenses faites

DATE DE NAISSANCE

7

RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE

Toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de la charge de mon mandataire, y compris les frais relatifs à l'homologation de mon mandat, seront payées à même mon patrimoine, à moins que le tribunal n'en décide autrement.

Je souhalte que :

- Mon mandataire agisse gratuitement.
- Mon mandataire soit rémunéré à même mon patrimoine selon les modalités suivantes :

MANDATAIRE A LA PERSONNE OU SUBSTITUT DEVENU MANDATAIRE	MODALITES	
	Montant de\$ payable par :	
	Semaine Mois Année	
	Autre (précisez) :	
NOM	Taux horaire de\$	

MANDATAIRE AUX BIENS OU SUBSTITUT DEVENU MANDATAIRE	MODALITES
	Montant de\$ payable par :
	Semaine Mois Année
	Autre (précisez) :
NOM	Taux horaire de\$

Le mandataire est présumé agir à titre gratuit, il faut prévoir une rémunération si telle est notre volonté.

Dans tous les cas, même si ce n'est pas prévu dans le mandat, le mandataire a droit au remboursement des dépenses qu'il effectue pour exercer son rôle.

Ex. frais d'essence pour venir vous voir, frais d'un comptable pour vos rapports d'impôts, etc.



CLAUSES DIVERSES	
8 INAPTITUDE PARTIELLE	
Si mon inaptitude est partielle, je souhalte que mon ma	andat solt quand même homologué intégralement :
Oul Non	
9 RÉÉVALUATION DE MA CONDI	
Je souhalte que mon mandataire demande la réévalu	ation de ma condition.
Oul Non	
	ibre) ans après l'entrée en vigueur de ce mandat, ile et psychosociale afin de réévaluer ma condition. nt pour que ce mandat soit maintenu ou révoqué,
10 CONSULTATION SI mon mandataire le juge à propos, il consultera les p pour toute décision concernant l'homologation de mo	
Oul Non	
NOM DE LA PERSONNE A CONSULTER	ADRESSE
NOM DE LA PERSONNE A CONSULTER	ADRESSE

Exemple : si vous êtes encore capable de prendre soin de vous, mais que c'est plus difficile de gérer des factures, est-ce que le mandat serait applicable intégralement ?

Possibilité de demander au mandataire de faire réévaluer votre condition à une certaine fréquence (examen médical et psychosocial) pour voir si vous êtes toujours inapte.

Consultation de l'entourage.



NOM DE LA PERSONNE A CONSULTER

TUTEUR AU MINEUR

SI, lors de l'homologation de ce mandat, un de mes enfants est mineur et qu'il n'a pas de tuteur, je nomme la ou les personnes sulvantes pour agir à titre de tuteurs :

NOM DU TUTEUR	LIEN DU TUTEUR AVEC MON ENFANT	NOM DE L'ENFANT

12

AUTRES INDICATIONS

Autres voiontés particulières concernant la protection de ma personne :			
Autres volontés particulières concernant l'administration de mes biens :			

Nomination d'un tuteur pour vos enfants mineurs s'ils n'ont pas de tuteur (ex. l'autre parent ne peut s'en occuper).

Imprimer	Effacer
----------	---------

Je soussigné,				
NOM DU MANDANT				
ADRESSE COMPLETE				
signe ce mandat à				
	LIEU			
le				
JOUR / MOIS / ANNEE	SIGNATURE DU MANDANT			

DÉCLARATION DES TÉMOINS

Nous déclarons avoir constaté l'aptitude du mandant à rédiger le présent mandat de protection, qu'il l'a signé en notre présence et que nous n'avons personnellement aucun intérêt dans ce mandat (par exemple, à titre de mandataire, de mandataire substitut ou de personne qui reçoit la reddition de compte).

En foi de quoi nous avons signé à	ı	IEU le	JOUR / MOIS / ANNEE
NOM DU TEMOIN		NO	M DU TEMOIN
ADRESSE COMPLETE		ADRE	SSE COMPLETE
Nº DE TELEPHONE		Nº DE TELEPHONE	
SIGNATURE DU TEMOIN		SIGNA	TURE DU TEMOIN

Signature devant témoins À propos des témoins :

- Ils doivent être majeurs et aptes
- Ils doivent n'avoir <u>aucun intérêt</u>
 <u>dans le mandat</u> donc pas de
 mandataires, mandataires
 substitut ou personnes à qui les
 mandataires rendent des comptes.
 Ils attestent que vous avez signé
 devant eux et sembliez aptes
- Initiales à mettre au bas des pages

- Ne pas oublier de réviser régulièrement son mandat de protection, s'il est toujours adapté à sa situation.

La fin du mandat de protection

Volontaire:

- Révocation par le mandant redevenu apte;
- Renonciation par le mandataire;
- Révocation par le tribunal.

Involontaire:

- Décès du mandant ou du mandataire;
- Faillite du mandant ou du mandataire;
- Ouverture d'un régime de protection pour le mandataire et, dans certains cas, pour le mandant;
 - Inaptitude du mandataire.

Conflit au sujet du majeur inapte

- Dénonciation au Curateur public;
- Médiation (Association de médiation familiale du Québec);
- À défaut, les tribunaux.

Conclusion



Vous aimeriez qu'une personne personne de confiance <u>de votre</u> <u>choix</u> soit chargée de veiller à votre bien-être et à la gestion de vos biens si vous deveniez inapte ?

Pensez à faire votre mandat de protection, cela pourrait également faciliter les démarches de vos proches si vous deveniez inapte.

Références

Notamment:

Centres de justice de proximité : https://www.justicedeproximite.qc.ca/

Justice Québec, « Le contrat de procuration » :

https://www.justice.gouv.qc.ca/votre-argent-et-vos-biens/procuration-et-regimes-de-protection/la-procuration/le-contrat-de-procuration/

Curateur public, « Mandat de protection » (formulaire) :

https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/mon_mandat.html

Curateur public, « Homologation du mandate de protection » :

https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/majeur/inaptitude/demarches/mandat.html

Curateur public, « Que faire quand un proche devient inapte? »:

https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/nouvelles/20161004.html



Références

Éducaloi, « La procuration (ou mandat) » : https://educaloi.qc.ca/capsules/la-procuration-ou-le-mandat/

Éducaloi, « Guide sur le mandat de protection » : https://educaloi.qc.ca/publications/le-mandat-de-protection/

Éducaloi, «Le mandat de protection : prévoir l'inaptitude » : https://educaloi.qc.ca/capsules/prevoir-inaptitude-le-mandat-de-protection

Éducaloi, « Homologation : utiliser le mandat de protection » : https://educaloi.qc.ca/publications/homologation-utiliser-mandat-protection/

Éducaloi, « Petit guide pour les aînés » : https://educaloi.qc.ca/dossier/aines/



Merci pour votre écoute !

Avec la participation financière de :

Justice Québec **